

Vol. 1

St-Hyacinthe, 23 Juillet 1891

No. 13

MARCHANDISES

PRINTEMPS.

–A bon marché—

**CHAUSSURES** 

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

Cest là que vous trouverez le meilleur assortiment. To Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

en cros et detail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

## PAQUET

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc. -COIN DES RUES-

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et prèpares aux conditions les plus arantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai. Ou n'emploie que du bois de première qualité.

#### DENIS DUROCHER

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC. l'ue Cascades, porte voisine de A. Blondin. -

## LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver an couleur de rose, faire disparaître les rous-seurs, le masque et autres taches de la peau,

seurs, lo masquo et autres taches do la peau,
La LOTION PERSIENNE est uno préparatiable remène pour la peau. Co n'est pas une
poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de
l'essence. La Lotion Persienne, au contraire,
est une préparation médicinale, transparente et
limpide comme de l'eau.
Lorsque la peau est brunin par le soleil, la
Lotion Persienne lui rend promptement sa
fraicheur et son teint rose, en ajoutant une
cuillérée tous les matins à l'eau pour se laver.
La Lotion Persienne se vend dans toutes les
bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles
de 50 cents. Médes-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE. 1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal

## Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877.

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches -Au Nos. 29 et 43-

## RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchan-dises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Den-telles, etc., en Gros et en Détail.

#### FOADS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons. Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importes directement des Fabriques et vendus à la Livre. ES ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest. (En gros et en detail.)

## 😥 Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusemem sollicitée.

108. BRODECR, St-Hyacinthe. prix delient toute compétition.

## Pilules Antibiliauses.



#### Dv. Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Bilieuses: Torp ur du fois, Ezcès de bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit co qui suit :

gué, écrit ce qui suit :

Voilà plusiours années que je fais usage des Piules Antibilisuses du Dr Nèyet je ma trouve tres bion de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contens ni pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas on les pliules mercurielles seraient tout à fait notables. Non-seulement je fais un usage considérable de ces Piules pour mes patients, mais jeles aiaussi employées en maintes circonstances pour moimeme et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plusis que j'en recommande l'usage aux porsonnes qui ont besoin d'un purgaif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltiré, lar mai 1887. Dr. D. MARSOLAIS.

Lavaltric, 1sr mai 1887. Dr D. MARSOLAIS. EN VENTE PARTOUT SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste JOLIETTE, P.Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

FUMEZ LE

Ce cigare a fait les délices des délégues de la convention à Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septes-bre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Uttawa, et su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégues s-

su rapprecier iorsque al. le chevalier Campeau, délégués a-prême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigage ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigare les, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté que l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un acced FRATERNEL.

FRERE, veuillez bien choisir dans votre localité une mison de commerce recommandable qui se charge de la vent de cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette miscal la succursale No. 101, Trois-Rivière, ainsi qu'à moi-même.

#### EDOUARD MALHIOT,

Membro de la succursale No. 101.

## DALBEO

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe, no Spécialité: Harnais fins, attelages simples et double. P Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et des

#### Correspondance.

Il me plairait de constater une simple compilation des faits : 1-0 Combien de Sociétés incorporées avant et après la Consédération ? 2 Celles disparues et pourquoi?

3 ° Celles qui existent, que sont-elles, que font-elles, où est leur surplus, adresse, etc.

4º Prier les Sociétés de faire co rapport comme le veut, d'ailleurs, l'acte d'incorporation de chacune

Apprenant que telle association a succombée pour telle cause, ne nous voyons-nous pas à rechercher si la même cause n'existe pas dans la nôtre ?

Si le gouvernement local réussissait à faire une loi rencontrant le désir des associations qui nous occupent, à l'égard de leur encaisse, offrirait-on cette loi à la sanction de la législature sans pouvoir en démontrer le pourquoi et les résultats?

Comment en venir là sinon par la compilation préliminaire des rapports particuliers des Sociétés de Secours Mutuels?

Puis, l'association des journaliers du port de Québec, incorporée comme "Société de Secours Mutuel", cotisant forcément ses membres comme telle, mais employant plutôt ses fonds à faire la guerre de race, la guerre aux armateurs et à la chambre de commerce, auraitelle été au point où le gouvernement l'a prise en la remettant à sa place, si ce gouvernement s'était mis en lieu de suivre les opérations de la dite Société et de mettre annuellement ses déboursés en vue d'un but légal et avoué?

Les Sociétés de Secours Mutuels devraient faire un dépôt entre les mains du gouvernement, sur lequel celui-ci paierait un intérêt de 5 à

6 010 aux Sociétés locales.

De l'absence de cette mesure, il résulte des malheurs. Des Sociétés étrangères font des opérations en notre Province, y fondent des succursales sans offrir d'autres garanties directes que la bonne foi des directeurs suprêmes qui siègent là-bas, là-bas. Ces associations locales sont mineures et en tutelle, n'ayant ni pouvoirs, ni existence, ni responsabilité civils. Toutes les recettes prennent le chemin du siège principal

Exemple: M. Alexandre Weippert tué par la soudre le 15 juin, était forestier, appart nant à l'une des cours de Québec Voici les faits exposés par un forestier dans l'Electeur du 20 juin 1891. "Il y a, dans la constitution des Fores-"tiers catholiques, une clause qui dit qu'un nous la supposons, les pouvoirs se partageraient

" membre qui néglige de payer sa contribution " mensuelle ou autres redevances envers la So-" ciété, sera, après 30 jours de l'échéance de la " dite contribution, suspendu ou expulsé par une assemblée générale de la cour à laquelle " le dit membre appartient, et qu'avis de la dite " suspension ou expulsion lui sera signifié par " le Secrétaire.

" Or, M. Weippert est justement dans le cas prévu par cette clause, mais-et c'est là le "nœud gordien-la cour à laquelle il appar-" tient a négligé de le suspendre ou de l'expul-" ser. "

" Plusieurs forestiers sont d'opinion que la "cour à laquelle M. Weippert appartient est " fautive et doit payer à la famille de celui-ci le " montant que la Société s'engage de payer à cha-"cun de ses membres, c'est-à-dire \$1,000 plus \$50 " pour le service s'inèbre. D'autres prétendent " le contraire et disent que M. Weippert, par le " fait même d'être arriéré dans le paiement de "ses contributions, se trouve exclu de la So-" ciété."

Qui a raison? Nul ne saura jamais car madame Weippert n'est pas assez for unée pour aller aux Etats-Unis faire un procès à messieurs les directeurs suprêmes.

Pas une des compagnies d'assurance auxquelles M. A., est assuré pour \$10,000, M. B.. pour \$5,000 ne peut faire des opérations en notre pays sans avoir un dépôt au gouvernement, afin que, survenant quelques inexactitudes, l'on puisse se donner l'honnête satisfaction d'obtenir l'opinion de nos tribunaux sur le différend.

Après le livre bleu et le dépôt le gouvernement ne pourrait-il pas accorder une subvention aux Sociétés, disons dix centins par membre, a la condition que.....aux conditions qu'il arrèterait lui-même.

Le titre suivant : Société de..... (subventionnée par la Lévislature) serait une croix d'honneur, un certificat dont peu de S ciétés se passeraient. Le certificat serait infiniment plus

précieux que la subvention.

Et si le gouvernement local ne peut pas aller jusqu'à l'établissement de la Cairse d'Epargnes, demandons-lui de nons aider, aupres du gouvernement fédéral, car c'est bien à lui, l'auteur de la personnalité civile des Sociétés de Secours Mutuels, à compter ses enfants et à les présenter, pratiquement sinon virtuellement, à grand papa, au moyen d'un livre bleu.

La position constitutionnelle étant ce que

la charge, l'un les dépôts obligatoires et la subvention, l'autre le surplus de l'encaisse.

Ne pensons pas que cette augmentation de dépenses serait injuste envers le reste de la population. Qu'est-ce que le membre de nos Sociétés de Secours Mutuels a spécialement à faire avec tous ces gros chiffres de nos budgets: Assises criminelles, prisons, galères, hôpitaux, refuges, asiles, police, polimes de pêche, mérite agricole, colons, immigration, ponts, fermes modèles, sauvages, phares, arts et sciences, service civil. inspection des assurances, magistrature, législation, et intérêt sur la dette publique?

Je reviens encore au livre bleu. A mon humble avis les Sociétés devraient d'abord chercher à connaître ce qu'elles sont, collectivement, et sachant ce que nous sommes nous apprendrons plus vite ce que nous devrions être

et ce que nous devrions faire.

Pour déplorer une fois de plus après maints autres, l'éloignement les unes des autres où se sont tenues les Sociétés de Secours Mutuels de notre Province, je me permets de soumettre que si la convention de St-Hyacinthe avait tout connu le travail déjà fait à propos d'une Caisse d'Epargnes, ses délibérations auraient fait suite aux travaux précédents au lieu de recommener un chemin parcouru, et le problême aurait été avancé d'autant. J'entends que la cause en est l'éloignement que je viens de signaler, et que cet éloignement n'est qu'un effet de l'absence d'un livre bleu, lequel serait la clef des procédures ultérieures, et comme une boussole, avec votre journal comme roue d'engrenage qui dorénavant nous empêcherait de perdre le terrain une fois conquis, conduirait nos Sociétés vers une ère encore plus prospère, outre que leur stabilité raisonnée, proclamée, le bien accompli publié, les mettraient plus en honneur parmi notre population,

Laquelle de nos Sociétés va reprendre la tâche auprès du gouvernement provincial?

R. L. GIROUX.

Québec, 29 juin 1891.

Monsieur le chanoine Joseph Séguin, curé de Verchères, archidiocèse de Montréal, décédé hier, appartenait à la Société d'une messe, sation provinciale.

.A. X. BERNARD, Chan. Secrétaire.

Evêché de St-Hyacinthe, 20 juillet 1891.

### CONTITUTION ET REGLEMENTS

L'Union St Joseph de Saint - Hyacinthe

#### Begrewer

#### ART. XIII—Devoirs du Commissaire-Ordonnateur

1. Le devoir de cet officier sera d'organiser les fêtes et processions de la société sous la direction du Comité de Régie.

2. Il veille, sous les ordres du Président, à ce que le bon ordre soit maintenu dans toutes les

occasions.

- 3. Le Commissaire-Ordonnateur ou l'Assistant-Commissaire-Ordonnateur aura le droit d'ôter l'insigne à tout sociétaire qui s'enivrera ou causera quelque désordre durant les sorties en corps de la Société ou d'une succursale. Il devra remettre telle insigne, après la sortie, au Président avec le nom de celui à qui elle appartenait.
- 4. Il a soin d'afficher, d'après les instructions du Président, les cartes de convocation pour les assemblées extraordinaires ou les funérailles.

5. Il prend soin des meubles et effets appartenant à la Société, veillant à ce que rien ne se perde.

6. Il distribue aux officiers, avant chaque sortie, les insignes de leur charge pour en reprendre la garde immédiatement après telle sortie.

#### ART. XIV—Devoirs des Comités de Régie

1. Le devoir des Comités de Régie est de connaître les qualités des aspirants, et décider leur admission dans la Société, conformément à la Constitution et aux Règlements, par les trois

quarts de ses membres présents.

2. Il faut avertir ceux des sociétaires qui se raient réputés tenir une conduite déréglée, ou qui ne se trouveraient plus dans les conditions voulues par l'art. Il sections 3, 4 et 5 de la Constitution, d'avoir à changer immédiatement de conduite; s'ils n'ont pas changé après un délai raisonnable, il décrète leur expulsion.

3. Il prend connaissance des plaintes on accusations portées contre les membres qui auraient manqué à leur devoir, et déclare leur déchéance comme officier ou comme membre, s'il y a lieu après enquête.

4. Il délibère sur les applications pour bénéfices, les maladies des membres et ordonne le paiement des diverses sommes accordées per des papiers y requis ou exigés par lui en cas de

5. Il recoit en premier lieu et discute les rapports des comités à la nomination desquels l'assemblée ou lui-même a pourvu et fait rapport au Comité Central sur les avis de motion tendant à changer quelqu'article de la Constitution

ou des Règlements.

6. Il n'autorise aucun déboursé pour maladie, sans que l'ordre ou chèque en soit signé invariablement seance tenante, par le président, le Secrétaire-Archiviste et le Trésorier ou par au moins l'un des trois dans les cas d'urgence : la signature des deux autres pouvant être obtenue en dehors du Comité dans tel cas.

7. Il n'autorise aucune autre dépense d'administration sans en avoir au préalable obtenu la permission spéciale du Comité de Régie

Central.

8. Il veille à la stricte exécution de la Constitution et des Règlements établis, avant soin de faire sanctionner ses décisions par le Comité Central ou de les modifier ou rappeler suivant les instructions qu'il recevra de lui.

o. Il tiendra au 'ns deux assemblées par mois, aux jour et helle fixés par lui, pourvu qu'il en donne l'avis à une assemblée régulière

de la Succursale.

10. Il décide impartialement ou fait rapport après discussion sur les questions spéciales qui

lui sont soumises par l'Assemblée.

11. Chaque année, le dernier dimanche de mars et de septembre, une assemblée spéciale du Comité de Régie sera convoquée pour recevoir, examiner et approuver les divers rapports des officiers: lesquels rapports seront communiqués à l'Assemblée semestrielle pour être transmis dès le lendemain au Comité Central.

12. Aucun Comité ne devra considérer comme finale les admissions, résolutions ou décisions prises par lui avant la sanction officielle de tels actes par le Comité Central.

#### ART. XV—Des officiers

1. Tout officier qui s'absente, sauf le cas de maladie, pendant trois seances consécutives du Comité de Régie est remplacé à la séance suivante de l'assemblée.

2. Tout membre du Comité de Régie qui s'absente pour un temps indéterminé est obligé d'en informer l'assemblée par écrit, à la séance

qui suit son départ.

la

ın .

IC•

111-

lė-

s'il

le

per

3. Tout membre du Comité de Régie qui passiste pas ux deliberations du Comite, n'é- rant.

les Règlements dans chaque cas, sur production I tant ni malade, ni absent, est passible d'une amende de 10 centins.

> 4. Tout officier du Comité Central a préséance sur l'officier de sa propre dénomination dans un bureau, succursale, etc. s'il est présent à une séance du Comité ou à l'assemblée de telle Succursale, etc.

5. Tout membre du Comité Central, présent à l'assemblée d'une succursale, a droit de voter sur toute motion, amendement, résolution etc., venant du Comité Central ou de la dite Succursale. Tel officierqui aura ainsi voté dans une Succursale ne pourra pas le faire de nouveau à St-Hyacinthe sur la motion, amendement ou résolution pour laquelle il aura ainsi déjà voté.

6. En outre le sin insigne de membre, tout Président et tout officier du Comité Central est tenu de porter un insigne distinctif fourni par

la Société.

## Comité de Régio

DIMANCHE, 12 JUILLET 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président. Présents: MM. Em. Boudreau, D. Dumaine, A. Bernier, F. Lajoie, J. A. Casavant, et J. A. Cadotte.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirant, suivants qui sont déclarés

admis:

Chs Rondeau, journalier, 30 ans.. Acton-Vale 37 ans.. Louis Lemay,

Jos. Robichaud, cultivateur, 38 ans.. Ste-Rosalie

Résolu de payer :

Aux malades..... \$ 9.00

Examen d'aspirants..... 12.00 Application pour bénéfices de M. Louis Be-

noit, en date du 28 juin. Et le comité s'ajourne à mercredi le 15 courant.

MERCREDI, 15 JUILLET.

Présidence de B. O. Béland, Ecr.

Présents; MM. D. Dumaine, F. Decelles. I. Marsan, A. Bernier, Em. Boudreau, F. Lajoic,

J. A. Casavant et J. A. Cadotte.

Applications pour bénéfices de MM.

Alexandre Baron, 8 juillet.

Arthur Berthiaume, 10 juillet.

Résolu de payer :

Aux malades...... \$37.50

Et le comité s'ajourne à dimanche le 19 cou-

DIMANCHE, 19 JUILLET.

Présidence de B. O. Béland, Ecr.

Présents: MM. D. Dumaine, F. Decelles, E. C'apin, F. Lajoie, A. Bernier, J. A. Casavant, P. Fiset, E. Boudreau, J. Marsan et J. A. Cadot'c.

Après lecture, résolu que les deux derniers

rapports soient approuvés.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis:

Hor. Borduas, menuisier, 27 ans..St-Charles Adj. Casavant, "31 ans.. "

Prosp. Noiseux, cultivateur,41 ans..St-Jean-Bte

Résolu:

2º C nformément aux dispositions règlementaires; qu'aucun malade, nommément ceux que le Sec. Trés, reçoit instruction d'avertir, ne soit plus autori é à essayer de travailler sans l'avis spécial d'un membre du Comité de Régie, ni vaquer à une occupation quelconque à domicile ou laisser son dit domicile pour quelque raison que ce soit sans la permission expresse du medecin de la société; les bénéfices seront impitoyablement retranchés à ceux ou à celui qui sera rencontré par les rues à des heures non mentionnées dans l'excat: la même peine sera app.iquable aux bénéficiaires qui se livre ront, sans autoris, tion, à un jeu quelconque.

3º Que les membres de l'Union St-Joseph résidant a st-Charles, soient autorisés à élire, par nu cux, des fficiers sous la dénomination et en nombre nécessaire à leur érection en bureau; les privilèges de tel bureau et les obligations qui incomberont à tels officiers seront celles

indiqués par les Règlements.

Et le Comite s'ajourne à dimanche le 26 cou-

rant.

# Le protestantisme n'a pas le signe de la saintete.

Toutes les précédentes sectes hérétiques avaient employ é les calomnies contre l'Eglise catholique pour parvenir à leur but ; mais jamais ce calomnies n'avaient été poussées aussi loin qu'elles le furent par les apotres de la réforme et seurs partisans. Il ne leur suffit pas de lui attribuer, dans des écrits populaires et jusque dans la chaire, des doctrines qu'elle avait toujous cues en horreur; on les inséra dans des

confessions de foi, or publia des caricatures, des comédies, des satires, dans l'intérêt du pur Evangile. Voici-qu'ques exemples de ces calomnies, tirés des ou rages de Luther." "Le pape a adoré le démon " (Jen., t. VI, f 576, éd. 1557.)-" Les papistes craignent et fuient l'Ecriture comme le diable le croix." "Les papistes en prêchant ne parlent jamais de Jésus-Christ, "-" Nos papistes, au fond du cœur, regardent Jésus comme une fable "-" Ils disent que quand on croit en Dieu on est damné "-"Ils renversent les paroles de saint Paul ; ils ne disent pas : Jésus nous a aimés et s'est sacrifié pour nous ; c'est nous qui l'avons aimé et qui nous sommes sacrifiés pour lui "-"Le pape répand de l'or parmi les siens pour qu'ils disent que Jésus-Christ n'est pas ressuscité "-" Les papistes regardent Jésus-Christ comme un homme vieux.

Cependant, comme il se rencontrait toujours des gens en état de juger de la valeur de semblables calomnies et qui ne se laissaient pas gagner au pur Evangile, il fallut songer à d'autres moyens de conversion, et en conséquence les réformateurs posèrent en principa que les princes devicent employer la force. "Les autorités, dit Luther, doivent repousser de semblables as-aillants. Les gens qui ne veulent pas accepter ceci [le pur Evangile] doivent être réduits au silence. On n'a qu'à en saisir un ou une demi-douzaine par le cou et les jeter dans le trou, et le diable se tiendra tranquille. " Ce principe fut mis en œuvre contre un réformateur, Carlostadt, et l'on peut juger de là le sont qui était réservé aux papistes et surtout aux prêtres. En effet le doux Mélanchthon, dans la confession d'Augsbourg, accorde à l'empereur et aux princes temporels le pouvoir qu'il refuse à l'Eglise de "juger les dogmes" et de chercher la véritable doctrine." La plupart des princes ne se le firent pas dire deux fois, car, en suivant ces maximes, ils amélioraient singulièrement leurs finances. Aussi les prêtres catholiques se virent-ils en butte à mille vexations, auxquelles ils ne pouvaient échapper qu'en devenant évangéliques ou en quittant le pars; dans la plupart des cas on les chassait Convaincus que la religion catholique était une véritable idolatrie, les princes regardaient comme un devoir de la détruire, d'imposer aux paroisses des ministres protestant, et d'ordon ner à chacun, sous peine de la roue ou du gibet, de ne suivie, pour a rover au ciel, d'autre route que ceil que leur indiquaient ces ministres qui pour la plupart étaient des moines défroques e parjures. Les princes catholiques ne pouvant se persuader que cette conduite fût conforme aux maximes de la justice, les Etats évangéliques répondirent en peu de mots dans les conseils qui furent tenus pour réblir la paix de l'église: "Le Dieu tout-puissant nous a ordonné, sous peine de la perte de notre salut, de faire les plus grands efforts pour amener tous les hommes à notre religion."

#### LA C. M. B. A.

SES PROGRÈS ET SON ŒUVRE

(Suite)

Combien qui, devenus membres presque malgré eux, on simplement dans le but d'avoir une assurance bon marché, combien dis-je après avoir assisté à quelques réances de leur branche, se sont senti remplis d'enthousiasme et de dévouement et sont devenus d'ardents travailleurs à l'œuvre de la C. M. B. A.

Que de jeunes gens qui, au lieu d'aller à des cercles plus ou moins recommandables, se sont habitués à assister aux séauces de leur branche pour là s'édifier, s'instruire et devenir eux aussi de zélés collaborateurs.

Que de misères, de découragements et même de désespoirs n'a-t-elle pas empêchés cette admirable association, par des conseils tout désintéressés et bien fraternels comme par des secours opportuns donnés aux membres ou à leurs familles. Oui, la C. M. B. A. a été ce qu'elle devait être comme œuvre chrétienne. Comme œuvre sociale elle n'a pas moins bien fait son devoir.

Elle a cherché à faire de ses membres des hommes tout entier dévoués les uns aux autres, et, embrassant tous les degrés de l'échelle sociale, elle a plus fait pour la société que toutes ces autres associations qui s'efforcent, mais en vain, de trouver une solution aux grandes questions sociales du jour La C. M. B. A. a pour principe social, le seul, le vrai, celui qui a pour base la charité, l'amour fraternel, l'union chrétienne entre toutes les classes de la société, la soumission à l'Eglise, la Foi.—Principe qui seul arrivera jamais à faire régner la paix et l'harmonie dans le monde.

Ce qui manque aujourd'hui dans la Société, c'est cet esprit de charité chrétienne, cet esprit de foi, qui font que tout en cherchant à amélior ser sort par tous les moyens justes et hon-

nêtes, chacun est cependant satisfait de ce que la Divine Providence lui accorde des biens et des richesses de la terre. Cet esprit de charité chrétienne, cet esprit de foi qui font du riche le véritable bienfaiteur du pauvre, de ce dernier un ami dévoué et reconnaissant.

La C. M. B. A. en répandant la véritable charité chrétienne, en affirmant la foi catholique, rendé d'onc à la société un service insigne

et là encore elle accomplit son œuvre.

La C. M. B. A. est pour tous les membres une espèce d'école où chacun apprend à s'exprimer en public, où chacun se met au courant des routines administratives de toute société ou organisation. Les jeunes gens surtout peuvent tirer profit de ces avantages. Dans ce sens, non-scul, ment l'A-sociation Catholique de Secours Mutuel est utile à la société, mais encore elle rend à la famille un service insigne. Elle aide à ses membres à tenir plus avantageusement leur position dans le monde; elle les met même en état de gracific avec moins de difficultés l'échelle sociale, par suite du développement que leur qualités naturelles acquièrent dans les assemblées.

Mais là ne se borne pas l'œuvre de la C. M. B. A. dans la famille. Elle aide ses membres dans le besoin, procure de l'emploi à ceux qui n'en ont pas, visite les malades, s'eccupe des funérailles de ses membres décédés et de leurs parents.

Et, à ce propos, que l'on me permette de rapporter ici deux traits authentiques qui serviront à prouver combien est vrai ce sentiment d'aide, de secours, de charité dans la C. M. B. A. Le premier est raconté par un vénérable prêtre que l'on avait instamment sollicité de devenir membre, mais qui avait cru devoir refuser. Il avait répondu auc, bien qu'approuvant fort les principes de la C. M. B. A., il ne voyait pas l'opportunité d'en devenir membre. Quelques temps plus tard il est appelé à visiter un moribond membre de la C. M. B A. Cet homme était éminemment respectable, mais des malheurs l'avaient réduit à la pauvreté. Délaissé, sans parents, sans amis, dans un milieu étranger, sa position devait être des plus triste. Le révérend abbé, mis au courant de la situation, remerciait Dieu qu'il lui fut donné d'aller porter à ce chrétien les seuls secours, les seules consolations qu'il semblait être en droit d'attendre ici-bas, ceux de la Religion. Arrivé auprès du mourant quel ne sut pas l'étonnement du ministre de Dieu, de le trouver entouré de tous les soins yens justes et hon- matériels qu'il était possible de lui donner. Des

LÉCHO

Le sec ed trait quoique plus simple n'en est pas moins frappant. Un jeune homme voit mourir son pere qu'il aimait, qu'il chérissait. Acablé par la douleur, brisé pur les longues veilles qu'il avait fait au chevet du malade, il attend en vain l'aide ou les consolations de sea amis. Il est bien scul! Ce vide qu'il sent autour de lui achève de l'abattre, il sent son énergie l'abai donner, la fièvre s'empare de lui. veut revoir encore ce père bien-aimé, le seul ami véritable qu'il ait eu, il entre dans la chambre mortuaire et est frappé à la vue d'un certain nombre d'hommes qui, à haute voix, récitent des prières pour le repos de l'âme de celui qui n'est plus. Il est tout ému de ce spectale. Il mêle la voix à celle de ces étrangers. Il se sent moins seul et, lorsque ces personnes lui offrent des paroles d'encouragement, l'exhortent à la ré ignation, sympathisent avec lui dans sa douleur, il ne peut s'empêcher de leur demand, r qui ils sont et à quel titre il a droit à ces marque sa'. mitié, de sympathie qui lui sont si douces, et dont son cœur brisé a tant besoin..... C'était des membres de la C B. A dont le père faisait partie.

Aujourd'hui ce jeune homme est l'un des

plus ardents travail'eurs de l'Association.

En outre de cet aide moral la C. M. B. A. accorde encore des secours pécuniaires considérables à ses membres et à leurs familles. Un membre devient-il, par suite d'accident ou de malheur, incapable de pourvoir aux besoins de sa famille, la misère n'entrera pas à ce foyer, et s'il vient a quitter cette terre, une somme assez considérable est d'abord assurée à sa famille; mais plus encore des amis dévoués veilleront sur elle et lui donner, nt les soins, les encouragements et l'aide qui lui seront nécessaires.

D:puis sa fondation la C. M B. A a payé aux héritiers de ses membres défunts l'énorme

somme de DFUX MII LIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES! Que de misères soulagées, que ce joies, que de bonheur, que d'espérances ne représentent pas cette omme! Que de bénédictions n'attirent-ils pas sur eux et sur leur famille, ceux qui ont donné à l'Église un auxiliaire aussi dévoué, à la Société une éco'e de mœurs aussi pures, à la famille un scutien aussi solide.

Que ces bé edictions retombent bien aussi sur les successeurs de ces braves fondateurs. Comme ils doivent être neureux de voir leur œuvre aussi prospère, aussi belle, aussi utile.

## Règles auxquelles le travailleur doit se conformer

Trois conditions sont imposées au travailleur:

D'abord, faire bien.

En second lieu, faire vite; celui qui fair en même temps bien et vite, ou qui, en d'autres termes, fait becucoup d'ouvrage et le fait bien, celui-là seu est véitablement un ouvrier.

Enfin, ménager ses forces de manière à pouvoir faire longtemps ce qu'il fait vite f ce qu'il fait bien.

Le caractère du bon travailleur, se résume donc dans ces trois mots : bien, vite, longtemps : faire de bon ouvrage, beaucoup d'ouvrage, et le plus longtemps possible de l'ouvrage.

Vous conclurez naturellement de 'à, qu'il est bien important de ménager ses forces. C'est un conseil qu'en ne saurait trop répéter aux jeunes gens, qui se figurent que l'âge de vingtcinq ans doit durer autant que la vie, et qui ne sent que trop di po és à forcer leur travail soit en intensité, soit en durée; excès souvent honorable, mais toujours funeste.

Il ne faut pas que la durée d. travail de chaque jour excèse ce que la prudence et l'humanité prescrivent. Si la prudence dans les ouvriers, l'humanité dans les patrons, ne font pas suffisamment entendre leur voix, il est juste que dans le régime des ateliers qui, par le nombre des personnes qu'ils emploient, se trouvent placés ous l'œil de l'administration, la loi intervienne. San doute le travail isolé restera toujours indépendant. Mais de même que la loi, qui ne peu em êcher un homme ni de se tuer ni de se récui e à la misère, peut s'opposer du moins à ce que d'autres le tuent ou le vo-

lent, elle peut, là où son action pénètre, s'oppoer à ce qu'on lui inflige et à ce qu'il accepte ce lent homicide qui résulte d'une fatigue trop prolongée.

Deux choses contribuent beaucoup à soute-

sir le travail et le travailleur:

D'abord, une bonne nourriture.

En second lieu, un esprit content et tranquille : c'est surtout le calme de l'âme qui reose de la fatigue des membres ; un esprit trou-Met inquiet réagit sur le corps, dont il use les forces plus que la maladie même ; c'est trop our l'homme que de porter à la fois et le poids le son labeur et celui de ses chagrins ; il succembe bientôt sous ce double faix. Rien ne noime et ne fortifie comme la sérénité d'une conscience pure, la perspective d'un avenir Itanquille, les douces joies d'une famille bien inie. Sur ce point comme sur tant d'autres, les gintes prescriptions de la morale et les exigences de notre intérêt personnel bien compris etrouvent d'accord.

Le bon ouvrier ne fait rien avec précipitaon; car ce qui se fait trop à la hâte se fait rament bien.

Il entre coupe toujours son travail par des intervalles de report. C'est la nature même qui ret que l'on reprenne haleine de temps en emps, non-seulement à cause de la fatigue des rembres, mais encore plus peut-être à cause de elle du cerveau. En effet, les travaux, même s plus grossiers, qui semblent n'occuper que le ops, n'en exigent pas moins de la part de l'estitune attention soutenue; cette attention serait les ressorts de l'intelligence et finirait ar les briser, si elle n'obtenait de temps en emps quelque relâche.

On demande s'il est convenable d'égayer le

avail par la causerie et par le chant.

ıt

ıt

1-

la

cr

0-

Il y a des ouvrages qui nécessitent une atntion minutieuse partagée entre des objets dies; on doit s'y livrer en silence. Il en est lutres qui ne consistent guère que dans la réntition des mêmes mouvements et qui deviennient d'une monotonie accablante si la causeet le chant n'en abrégeaient la durée. Tansque les calfats et les marins qui netroient le wire répètent leur cantilène; tandis que les udangeurs font retenir les collines de leuris refrains; tandis q e les groupes de fauses alternent les couplets de leurs romances, travail n'en va pas moins bien et la journée able plus courte.

#### La question des fabriques

(Suite)

Si les marguilliers étaient les mandataires des paroissiens propriétaires des biens de fabrique, leurs assemblées seraient-elles des assemblées purcuent ecclésiastiques? C'est ainsi cependant que les appelle l'Intendant Duchesneau dans son ordonnance du 34 octobre 1677. [Archives de la Fabrique de Montréal, Rég. 2, p. 34].

De plus, si ces prétentions étaient fondées, comment serait-il nécessaire que toute assemblée de marguillers fût présidée par le curé ainsi

que l'ont décidé nos tribunaux civils.

En exprimant son opinion dans la cause de Jarret et Sénécal, que disait l'Honorable Juge en chef Sir Lafontaine? "De loi écrite, ex"presse, à l'aide de laquelle l'Intimé voudrait
"soutenir sa prétention, il n'y en a pas. Quel"ques lois écrites que nous possédons en Ca"nada, et qui, par analogie, peuvent avoir trait
"à la question, ont été, il est vrai, promulguées
"par notre Législature. Mais ces lois, loin de
"venir au secours de l'Intimé, militent en fa"veur de son adversaire, c'est-à-dire, que ces
"lois reconnaissent le droit des Curés de prési"der."

L'évêque, on le reconnaît, a dans la fabrique un droit de visite. Mais comprend-on toute la portée de ce mot? L'évêque dans sa visite officielle, n'est ni un hôte ordinaire, ni un simple inspecteur. C'est la première autorité du diocèse accomplissant les devoirs sacrés de sa charge pastorale. Posuit episcopos regere Ecclesium; comprenons bien: l'évêque gouverne, on ne le gouverne pas; il fait des règlements, il n'a pas à en recevoir de ses sub rdonnés. C'est ce qu'ont reconnu toutes les ordonnunces royales, et Mgr Lartigue, dans son mémoire, en cite un grand nombre:

"Les évêques, en leurs visites, pourvoieront à ce que les Eglises soient pourvues des choses nécessaires au service divin, ainsi que la restauration et entretènement des Eglises paroissales, et au logement des curés; et les officiers royaux tiendront la main à l'exécution de ce qui sera ordonné la-dessus par les évêques, contraignant les curés, marguillers et paroissiens à y contribuer selon ce qui aura été arbitré par les dits Prél ts." (Ordonn. de Blois, art. 52. Voyez aussi celle de Melun, art. 3).

"Les évêques, dan leurs visites, donneront utous les ordres qu'ils estimeront nécessaires

"pour la célébration et l'administration des " sacrements, etc. Enjoignons aux marguillers " des dites églises d'exceuter ponetuellement les or-" donnances des dits itéques " [Edit de 1695, art. 16.)

Demandera-t-on maintenant, comment doivent se décider toutes les affaires des assemblées de fabriques? Nous répondrons: à la pluralité des suffrages. Dans le cas d'égalité des voix, le curé comme président a la prépondérance; mais l'évêque garde toujours le contrôle

souverain.

Nous nous en tenons à ces principes généraux qui s'appuient on l'a vu, sur l'enseignement formel de l'Eglise. A leur lumière les catholiques pourront apprécier à leur juste valeur certains passages de documents que l'on s'est dit heureux de porter à leur connaissance " comme une primeur de premier ordre."

## Quelques Kayons de Soleil.

#### NOUVELLE

Ce jour-là, mes amis, le soleil luisait sur tout le monde, sur les villes, sur les campagues, sur les grandes routes, sur les sentiers étroits. Il pénétrait, il s'insinuait partout, dans les fourrés des bois, dans les ravins profonds où bondissaient les torrents, dans les ruelles ressérées des villages où riaient les enfants, dans les cabanes qui lui ouvraient leurs portes. glissait ses beaux rayons sur les pentes des montagnes, se mirait dans les lace, chatoyait sur les clochers, éclatait triemphant sur les neiges des hauteurs, puis, de son splendide foyer, versai à flots la lumière, la chaleur, la renaissance et la vie.

La renaissance, ai-je dit; on sortait de l'hiver, on franchissant le seuil si désiré. Ce n'était pourtant pas encore le temps des feuilles; à peine si les bourgeons gouflés luisants commençaient à s'ouvrir, à peine si le vent de la nuit dissérait de la bise de mars; mais on sontait; on voyait

le réveil.

Sur les buissons encore sans verdure blanchissait déja la délicate fleur de "l'é-

pine noire", les saules se couronnaient d'un léger duvet vert tendre; l'air était imprégné de l'âpre et fine senteur d'amande qu'exhalent les jeunes pousses des peupliers, les violettes s'ouvraient et embaumaient partout, le pinson entonnait en brillants perlés sa chanson joyouse, quelques papillons tremblotants seconaient leurs ailes encore froissées de leur récente prison, et cherchaient les petites fleurs hâtives dans les prés ou au bord des fossés tout doublés de pervenches, de primevères et de mousse nouvelle.

La terre souriait au soleil, et la soleil

souriait à la terre.

Il s'en vint dire un bonjour amicalà une pauvre croisée qui s'ouvrait sur les toits, tout au fond d'une cour. Sur le re-Lord, une jacintle rose double s'épanouis sait. Le rayon libéral embrassait la fleur dans sa chaude étreinte, et poussait plus avant dans l'intérieur, pour réjouir ausi loin qu'il le pouvait. Derrière la jacinthe, une petite figure pâle, fiévreuse et chétive se tennit immobile; c'était un enfant de cinq à six ans.

Voyant le beau temps, le beau soleil, la mère avait por i ce petit fauteuil à hautes jambes vers la fenêtre ouverte, pour que son cher malade respirât l'air pur du prin-Qu'ils sont doux et bienfaisants à l'enfant qui croit, au malade qui languit, l'air libre et les tièdes brises d'avril! Le petit garçon, sentant les rayons caresser son épaule, ses petites mains froides, se jambes tremblantes, poussa un faible hourra et lança vers le ciel bleu un regard ravi, comme l'oiseau lui envoie son chant, comme la fleur son parfum.

La pauvre mère aussi, voyant sonerfant sourire, se colorer légèrement et s'agiter un peu, lui depuis si longtemps immobilisé par la fièvre lente, s'écria:

—Eh!le beau soleil, mon Julien!qu'il fait bon s'y chauffer, n'est-ce pas? et comme on est content quand il éclaire ?....

—C'est la lampe du bon Dieu, pas val mère? demanda le petit d'un air recueilli

—C'est Dieu qui a fait le soleil, me

Jalien, pour nous éclairer et nous chauffer. Sans lui, nous serions bien malheureux.

—Il ferait toujours nuit, pas vrai, mère? et oujours froid aussi? Oh! mon Dieu! qu'il y aurait de quoi pleurer, mère! Mère, je n'ai plus mal à la tête, je voudrais manser.

—Oh! oh! fit-elle joyeuse, mon Julien a'a plus mal et il voudrait manger! Béni sit le beau temps qui va le guérir!

Elle courut lui chercher un biscuit, un peu de lait qui chauffeit sur le poêle, puis les posa sur une table qu'elle approcha de l'enfant. Comme elle lui faisait prendre ce petit repas, la porte s'ouvrit, et un homme entra. Madeleine leva les yeux sur lui, et sentit toute sa joie s'évanouir devant ce visage pâle et soucieux.

-Eh bien ? dit-elle avec un regard in-

terrogatif.

-Eh bien, rien! répondit l'homme.

Et il s'en alla au fond de la chambre, se jeta sur une chaise et se croisa les bras, tandis que, sous des sourcils froncés, son regard fixait vaguement le plancher. Sa femme vint s'asseoir en silence à ses côtés. Au bout d'un moment:

—Il ne veut donc pas attendre? repritelle. L'as-tu vu Laurent? lui as-tu dit que, dans six mois, tu espérais toucher quelque argent; que tu pourrais alors....

—Je lui ai dit, je lui ai dit...ce qu'il fallait dire, interrompit brusquement Laurent; mais va parler d'attendre à un propriétaire! Ne sais-tu pas d'avance ce qu'il répondra? 'Vous ne payez pas au terme, la saisie! Vous mourez de faim, vous êtes pauvre, cela ne me regarde pas, allez couder ailleurs!" Je ne dis pas que M. Desvernaux m'a parlé comme cela, mais c'était fout comme. En bien, l'on s'en ira; et pour payer l'arriéré, il y a déjà les outils sur les petites affiches.

-Tu t'es donc décidé pour les outils et l'établi? demanda Madeleine avec décourgement.

—Que fallait-il faire, puisque, d'ailleurs, il n'y a pas d'ouvrage: ? Valait-il mieux sumis, 42 monner, qui saut le quart ? —Et....reprit-elle avec 'n léger tremblement dans la voix, nous ne pourrons pas rester?

—Paye et tu resteras, répliqua Laurent; mais comme tu ne peux pas payer, il faut se décider pour la chambre du père Franqui le logeur; il la débarrassera pour jeudi prochain. On paiera moitié moins, il attendra trois mois, et tout sera dit.

(A continuer.)

### UNION ST-JOSEPH

Recette de Juin à St Hyacinthe

1	Balance de mai	\$ 776 10
-	Demandes admission	10.00
1	Droits d'entrée	44.00
1	Certificats	So
1	Insignes vendus	1.00
	Amendes d'adresse	25
	Cout mensuelles	166.00
l	St-Denis	50.00
ı	St-Dominique	25.00
	Ste-Marie	3.20
	St-Hugues	20,00
Ì	Acton-Vale	23.50
	Ste-Rosalie	20.00
	Laprésentation	18.95
	St-Pie	12.40
	St-Damase	35.00
Ì	Ensemble	\$1,206.20
	Dépenses	763.50
	<b>.</b>	
	Balance en caisse	442.66
1	Prê.é à \$51/4 p. c	5,000.00
1	En dépot [Succur-ales]	401.96
	P 11	
ı	Ensemble	\$5,844.62
i	DÉBOURSES	
	Collecteur-Trésorier [mai]	
	Timbres, retenues et divers	• • •
1	Frais professionnels	18.00
1	Œuvre et fabrique N. D. [bal. prêt]	500.00
	Pour insignes	75.00
i	Rubans pour insignes	7.20
	Papier, entête de lettres	6.00
	Examens d'aspirants	
	Propagande, voyages, etc	9.90
1	Aux malades	107.50
ļ		A - C
ł		\$763.54

L'ÉCHO

## Thronique locale

La ville de St Hyacinthe déplore en ce moment la mort de l'un de ses citoyens les plus distingues et les plus respectés, dans la personne de M. Rémi Raymond, ancien marchand.

Il s'est éteint dans la nuit de mercredi, 15 juillet, à l'àge de 79 ans et 7 mois, avec les sentiments de foi d'un chrétier et la plus grande résignation à la volonté de Dieu. Pendant sa douloureuse maladie, il a édifié ses proches et ses amis et a donné à sa famille d'abondantes consolations pendant que, de sa bouche, sortaient les enseignements les p'us salutaires et les conseils les plus affectueux.

M. Raymond était né à St Hyacinthe le 5 décembre 1811. Le commerce a été son occupation constante. Il fut un temps où son influence était telle qu'il fut choisi, quoique malgré lui, pour représenter le comté de St Hya-Il fut élu lors de la nocinthe en parlement. mination de l'honorable M. L. V. Sicotte comme comme jage, en 1863, et vota en Chambre en faveur de la confédération des provinces.

Il se retira de la politique en 1867.

Le R. P. Charland, l'un des desservants à Notre-Dame du Rosaire, a laissé St-Hyacinthe pour Lévis d'où il a dû s'embarquer dimanche pour l'Europe. Le Révd Père se rend, pour deux ans, à l'Université de Louvain, Belgique

-Le pique-nique des Français, le 14 juillet, a été interrompu brusquement par un incident qui pouvait avoir des conséquences fatales. Au moment de la bourrasque qui a sévi, ce jour-là, avec une violence extraordinaire, les personnes présentes s'empressèrent de chercher un abri sous les constructions qui s'élèvent sur le terrain des courses. Ces constructions relativement légères, peu entourés et donnant prise à tous les vents, n'ont pu résister au choc de la tempête. Les principales-celles ou se trouvaient la foule-ont croulé, infligeant à quelque personnes des blessures sans gravité et à M. l'ierre Beaulac, bourgeois, une profonde blessure à la tête. Il est réellement étrange qu'un aussi grand nombre de personnes en aient été | ville. Le choc nerveux et l'épuisement causé quittes pour la peur dans une circonstance comme celle-là. La scène était indescriptible. parmi les assistants; les uns en proie à la désolation, les autres portant secours aux premiers, sous une pluie battante et pendant que le ton-Les bâtiments, desnerre grondait menaçant. tinés à remiser les voitures ont été complètement détruits brisant, en même temps, plusieurs tendre une causerje de M. Joseph Roy, proto-

voitures qu'ils abritaient. Près du même endroit, trois gros arbres se sont abattus avec fra-

La précipitation de notre chef de police, en apprenant l'accident au rond des courses, pouvait avoir des suites plus fâcheuses. Partant en voiture, à l'intérieur de la station, pour voler aux secours des victimes, une roue du véhicule, accroche la porte moitié ouverte: conséquence, le cheval dejà lancé sort des harnais; le chef qui a la main entourée par les guides, retient le fougueux animal mais non sans avoir vidé le siège un peu brusquement et être resté les jambes embarrassées. La position était des plus tendues et malgré un prompt secours on nous dit que le chef se plaint d'une assez grave blessure au pied.

L'orage de mardi a marqué son passage un peu partout. Des arbres magnifiques ont étérenversés sur la rue Girouard. En quelques endroits, les clotures ent cié balayées comme un fétu de paille. A un moment de la bourrasque. il est aussi tombé de la grêle.

-Un terrible accident a eu lieu lundi a la fabrique de cuir F Moseley. Un jeune Paul Roberge, âgé de 27 ans, et marié, s'est fait littéralement dépouiller un bras par une machine à préparer les peaux vertes pendant qu'il procédait à un nettoyage quelconque de l'instrument. L'os du bras etait presqu'entièrement mis à nu, et les chase, après l'accident, pendaient par lambeaux. Le choc a été terrible pour la victime.

Nous sommes informés que la maison Moseley a généreusement fait les frais des funérailles de la victime, bien que, dans les circonstances et d'après les informations fournies aux patrons ces derniers ne sussent tenus, en loi, à rien de semblable.

Cette action est certainement de nature a donner une haute idée des sentiments qui animent nos propriétaire de sabriques envers leurs ouvriers.

Le malheureux L. Roberge a succombé lundi soir vers 9 heures, à l'Hotel Dieu de cette par la perte du sang ont empêché la réaction attendue pour faire l'amputation. Le blesse avait pu, cependant, se consesser et recevoir l'Extrême-Onction dans l'après-midi.

-Sur invitation spéciale, un public d'élite s'était réuni dans la grande salle du l'alais de Justice en cette ville, mercredi dernier, pour eninotaire, sur la Jamaïque, ses habitants. ses inœurs et ses coutumes, sa flore et ses produits.

Le savant conférencier a su intéresser vivement son auditoire qui lui a témoigné sa satisfaction par des applaudissements c'aleureux et répétés.

L'assemblée des contribuables de la paroisse St Hyacinthe le Confesseur, convoquée, afin de discuter la responsabilité à assumer par cette municipalité dans l'achat des ponts, a eu lieu ercredi soir, en cette ville, résultat nul, les contribuables n'ayant pu s'entendre d'aucune façon.

-Vendredi, le 10 juillet courant, avait lieu une assemblée de la cour des Forestiers catholiques en voie d'établissement à St-Hyacinthe, sous la présidence du Dr Péladeau. On prétend y avoir reçu l'application de quelques nouveaux membres, après avoir réglé certaines questions coacernant l'organisation de la dite cour.

-Un jeune homme dont le plaisir consistait à insulter les jeunes filles sur la rue, par des paroles déplacées, a dû sacrifier une partie de son salaire, la semaine dernière, pour payer l'amende qui lui a été imposée sur l'avis du sousthef Chenette. Avis aux polissons de même espèce qui gênent la circulation un peu partout.

## ECHOS

A la demande d'une famille Labrecque de la Beauce, toutes les propriétés de l'Hôtel-Dieu, à Arthabaskaviile, ont été vendues par le Shérif pour la somme de \$16,000. La famille Labrecque avait prêté tout son avoir, environ \$20,000, à cette institution incorporée par chartre spéciale et qui ne relève pas de la maison-mère, au point de vue financier. A part le prix des constructions qui s'élève à \$30,000. l'Hôtel-Dieu avait acquis de nouvelles propriétés pour un montant considérable; mais des billets, qui n'ont pas été payés, pour des raisons compliquées, avaient été consentis en faveur d'une banque. Cette dernière a poursuivi ; immeubles qui lui ont éte adjugés. Ce dernier | les actions.

fait constitue un véritable malheur local. sieurs personnes ont donné des montants variant entre \$1,500 à \$2 000, sous la condition de finir leurs jours dans l'institution. Il est à espérer, cependant, que le tout s'arrangera pour le mieux. L'établissement a certainement une grande valeur ; d'un autre côté, on conçoit que cette valeur diminue de beaucoup, n'étant pas exploité dans les fins auxquels il était destiné.

-Une très imposante cérémonie a eu lieu le 15 à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal. lorsque quatre jeunes personnes, dont trois filles et un garçon ont abjuré le protestantisme et ont été admises dans le sein de l'église catholique. Le sacrement de baptême a été administré par M. le curé Auclair.

Le lendemain, deux des converties ont fait leur première communion, puis ont été admises

membres de la confrerie du scapulaire.

Aux diverses offices, l'église était remplie de fidèles, et la partie musicale a été bien rendue par un cœur puissant. Il est bon de noter que ces quatres personnes sont tou: frères et sœurs.

- -L'église de St Joachim de Shefford est devenu la proie des flammes, pendant la tempête de mardi, la foudre ayant frappé le clocher. Le Saint Sacrement a pu être transporté h rs de la chapelle, ainsi que les ornements et la plus grande partie du mobilier. Cette église avait été construite en bois et n'était assurée que pour la somme de \$2,875.00. Pour aider les paroissiens dans la reconstruction, Sa Grandeur Mgr l'évêque du Diocèse fait un appel à la générosité des fidèles.
- —Pendant sa visite pastorale, Son Eminence le cardinal Taschereau a confirmé 4,000 ensants et a visité 37 paroisses.
- -Un journal de Montréal suggère au gouvernement de nommer une commission qui serait chargée d'étudier à fond le rouage administratif de l'état et de proposer les résormes qu'elle jugera nécessaires.
- -Sept cents employés du chemin de ser du Nord, en France, viennent de se mettre en grève. Les autres lignes de chemins de ser sont à court d'employés et la grève se pro-
- -La nouvelle loi des banques, adoptée à la Jernière session du Parlement, est en vigueur après contestation, l'affaire est encore pendante. | depuis le 1er juillet. Cette dernière change La famille Labrecque, après de longs procedes considérablement le système des banques et a pu, de son coté, faire décréter la vente des laura pour effet d'empêcher la spéculation sur

—Le 21 juin dernie, en présence du Saint Père, dans la salle du trône au Vatican, ont été lus et publiés les décrets d'approbation de l'héroïsme des vertus du bienheureux Nunzio Sulpice, jeune ouvrier de Naples et du bienheureux François Antoine Fasain, prêtre-profès des mineurs conventuels du diocèse de Lucera dans les Provinces de l'Italie méridionale.

—La chambre de Commerce de Par s'engage fortement les fabricants français à envoyer leurs produits à l'exposition de Chicago. Elle vient de demander au gouvernement qu'il réclame auprès des Etats-Unis ia franchise des objets à exposer et d'autres facilités.

—Un membre de la Chambre des députés, en France vient de propeser l'abaissement du taux de l'intérêt légal. Cette proposition réduirait à 4 070 l'intérêt en matière civile et 5 070 en matière commerciale. L'idée ne saurait avoir d'opposition sérieuse à une époque où les capitalistes éprouvent de sérieuses difficultés pour placer à 4 070.

—On mande de St-Jean, N. B. que la grève des employés dans les scieries se continue sans espoir de règlement.

—Mgr Issa, missionnaire de l'Orient envoyé par le Pape, en Canada, pour y recueillir des aumônes a dit la messe à l'église du Sacré-Cœur, Montréal, un des derniers dimances, dans la langue et d'après le rite Syro-Chaldien.

Léon XIII vient d'envoyer au roi Léopold de Belgique, le bref par lequel il consacre l'état libre du Congo à la Vierge. Ce document est accompagné d'une lettre qui exprime l'affection personnelle du pape et son admiration pour les efforts que le roi des Belges fait dans le but de répandre le christianisme en Afrique.

Le président de la Société Danoise d'Ottawa dit que le Canada est menacé d'une invasion de criminels venant du Danemark. Depuis le commencement de l'été, une vingtaine de ces forçats sont arrivés au pays.

—Si les gelées ne sont pas trop hâtives cette année, le Manitoba et le Nord-Ouest pourront exporter 22 millions de minots de blé. Les autres grains ont aussi très belle apparence.

—Un correspondant de l'Etenard engage le Conseil des Aits et Métiers à jeter les bases d'unegrande asociation où tous les ouvriers, quelque soit leur métier et leur travail, pourraient s'enrôler. Le but de cette association pourrait être multiple; le principal, moyennant une légère contribution, scrait de créer une bi-

bliothèque des arts et métiers, une salle où les membres pourraient s'instruire par des consérences, des lectures, et où ils pourraient aussi s'amuser, s'égayer par des récréations dignes, des jeux athlétiques etc.

Le diocèse de Duluth, Minn., érigé en 1889, comprend 16 comtés. Evêque: Mgr James McGobrick, sacré le 27 décembre 1889, Population catholique: 48,500: population Canadienne, 16,250, desservie par dix prêtres Canadiens ou Français. On compte cinq église catholiques dans la ville même de Duluth, dont l'une, à l'usage des Canadiens Français, est desservie par le Révd Ch. Giraux qui en est le curé. Nos compatriotes y reclament une population de 2,200 âmes: ils possèdent sous le nom d'Unioi. St-Jean-Baptiste, une Société de Se cours Mutuel qui se compose d'à peu près 160 membres actifs.

—Quatre-vingt-un journaliers ont été privé de travail par le maire de New-Bedford, Mass, pour n'avoir pas été naturalisés citoyens améncains.

—Le nombre des accidents qui se sont produits, dans le cours de la dernière année fiscale, sur les différentes lignes de chemins de fer de New-Jersey a été de 1604 dont 317 suivis de mort.

—Nous donnons à nouveau le tarif pour l'admission des membres afin d'éviter toute enem Nous prions nos succursales d'y porter un sois tout particulier.

De 20 à 25 ans exclusivement......\$ 2.00

De 25 à 30 ans " ..... 3.00

De 30 à 35 ans " ..... 5.00

De 35 à 40 ans " ..... 10.00

De 40 à 42 ans " ..... 15.00

De 42 à 44 ans " ..... 20.00

Pour 44 ans inclusivement.... 25.00

Assortiment complet de poëles de cui sine, poëles doubles, charrues, cribles, se meuses, moulins à faucher, moissonneuse chez L. G. Bédard, rue St-François, St Hyacinthe.

Achetez vos poëles de cuisine chez L G. Bédard.

Achetez vos charrues cheż L. G. R. dard.

Achetez vos moulins à faucher, moisses neuses et semeuses chez L. G. Bédard rue St-François, St-Hyacinthe.

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST. JOSEPH.

22 Confection de meubles et réparations de toutes sortes. To

–spécialité :–

Bureaux a Cylindre, Bibliotheques, Etc., Etc. -CONSTANUENT EN MAINS-

🕿 Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venes voir et vous serez satisfatt. Ouvrage à la main garanti.

## Marchandises sèches

## & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute pe sonne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passe des etoffes à robes, ides prix exceptionnellement avantagez.

Velours, Pluches, Dentelles, Soies, Broderies. Plumes, Rubans, Chapeaux, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défient toute competition.

# ROHLEAH

Commercant de Grains et Charbon

Huile de charbon.

Sel, Moulce, Son, Gru, etc., etc.

AÙX FROMAGERS I

Tous les articles nécessaires four les Fronageries

-Tels que :-

Coton, Couleur, Présure, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5-Rue Laframboise-No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska.

81-HYACINTHE, Que.

# Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printerps.

TOUJOURS EN MAINS:

Valises, sacs de voyage, cuir a semelle En gros et en détail.

29\_Spécialité de chaussures fines et élégantes. Tes

# LEONPALAR

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Plac... du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

ENTREPARATION

onstruction en

SPECIALITÉ:

Ouvrages en Ciment, Fournaises. Fours, etc.

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'alsance, Eviers (Sinks) etc., etc. D'après les systèmes les plus perfectionnes.

TOUJOURS EN MAINS:

TUYAUX EN GRES

128, Rue Cascades

NEAUWIPATE CONTRIBI

## LAMARC

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisso de la "Tribune",

Montres Américaines et Saisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en on, argent nickeles acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie,

# Librairie du Sacre-Ceur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Amériavous venous de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe. GROS ET DÉTAIL.

# BRODEUR RUEGORE

Plombiers, Ferbiantiers, Couvreurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPADEIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

-Spécialité---

Convertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

Ferblanteries de toutes sortes 🖼

faites à demande.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

\* . \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

# Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacio Contralo

No 13, RUE ST-DENIS

ST - FYACINTEE P. C.

Ruc St Antoine, Place du march

#### ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liques

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSUR

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES,

Courroles en cuir pour Engins.

\* FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

-Spécialité :-

154 Rue Cascades, en face de la Station de P

Couvertures en Fer-Blanc. Tôle Galvanisée, &c. Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes eroces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix ir dérès. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudis sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujonrs che toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montral.

## L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pou Toux, le Rhume, la Bronchite, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix:

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacin Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

#### "L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hy

#### JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, le cher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la c St-Hyacinthe, No 60 que Çascrues,